

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 6 juin 2017

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- Création du Conseil du Soutien à l'Export de Nouvelle-Calédonie (CSENC)

Dans le cadre de sa politique d'intégration régionale et d'identification de nouveaux leviers de croissance, le gouvernement a lancé, le 4 octobre 2016, le plan d'Orientation pour le Soutien à l'Export (plan OSE). La création du Conseil du Soutien à l'Export de Nouvelle-Calédonie (CSENC) s'intègre dans cette dynamique et crée les conditions favorables à l'émergence d'une gouvernance d'une politique publique de l'export.

Le CSENC aura pour objectif de faciliter le développement des exportations et de rendre la production intérieure concurrentielle sur les marchés internationaux.

Qu'est-ce que le plan OSE du gouvernement ?

Le plan OSE définit le cadre de l'action du gouvernement en faveur du développement des exportations des entreprises calédoniennes. Il s'articule autour de trois orientations :

- soutenir les ambitions des acteurs économiques calédoniens à l'export par des initiatives diplomatiques régionales et internationales en faveur de l'export,
- construire une politique publique de l'export qui se traduira notamment par des mesures réglementaires et fiscales en sa faveur,
- animer une gouvernance du soutien à l'export conduite par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Cette gouvernance s'appuie sur le Conseil du Soutien à l'Export de la Nouvelle-Calédonie (CSENC) et le Cluster NCT&I (New Caledonia Trade and Investment), en charge du soutien opérationnel aux entreprises dans leurs opérations de prospection et d'exportations.

Les actions du CSENC

Placé sous l'autorité du président du gouvernement, le pilotage du Conseil du Soutien à l'Export de Nouvelle-Calédonie sera assuré par le service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE). Il sera saisi pour avis sur toute initiative ou réforme visant à la mise en œuvre de la politique publique de soutien à l'export. Il sera force de proposition à l'égard de l'ensemble des acteurs du commerce extérieur.

Composition du Conseil du Soutien à l'Export de Nouvelle-Calédonie

Le CSENC est composé du président du gouvernement, des présidents des trois provinces, des représentants des directions et services du gouvernement impliqués (service de la Coopération régionale et des relations extérieures, direction des Affaires économiques, direction régionale des Douanes), du haut-commissaire, des membres du conseil d'administration de NCT&I, des présidents des chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie (CANC, CCI, CMA), et du président de la coopérative saveur authentique.

* *
*